



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°11-11

L'an deux mille onze,
Le 5 juillet, à Sedan

Date de convocation	8 juin 2011
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	23
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTUY, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Bernard DEKENS, Mme Arlette CHARBONNIER, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Jean-Claude JACQUEMART, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORFF.

Objet de la délibération :

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU BASSIN DE LA MEUSE AMONT (HEBMA) : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Vu le code des Marchés Publics,
Vu la délibération n° 10-23 du 30 juin 2010 relative à l'Aménagement Hydraulique et Environnemental du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA),
Vu la délibération n° 11-06 du 15 février 2011 relative au plan de financement de l'opération HEBMA,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert conformément à l'article 57 du Code des Marchés Publics. Ledit marché de maîtrise d'œuvre devant être conclu conformément à l'article 74 III 4ème alinéa – a -.
- autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY